



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL**  
Qualité, Vitalité & Performance



## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 621-2023**

**Règlement décrétant les taux de taxation foncière et ceux applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024.**

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 621-2023, règlement décrétant les taux de taxation foncière et ceux applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024.

Ledit règlement 621-2023 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux-mille-vingt-trois.**

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau